

## Conclusions principales

- Bien qu'il semble y avoir une « surcharge d'informations » en recherche sur la migration, l'expansion rapide de la désinformation sur la migration a influencé le discours public comme jamais auparavant. Il est dès lors aujourd'hui plus important que jamais de s'assurer que les décideurs aient accès à des analyses et recherches rigoureuses.
- Étant donné l'évolution des types de publications, les organisations, y compris celles dans le système des Nations Unies, recourent à divers moyens pour que leurs recherches atteignent un plus large public, telles que la visualisation de données, des portails en ligne, des blogs, des sessions virtuelles, des vidéos et des podcasts.
- Les organisations dans le système des Nations Unies sont particulièrement bien placées pour recueillir des données du fait de leur présence sur le terrain et de leurs relations avec les organismes gouvernementaux. Le système des Nations Unies agit également comme un pont entre la communauté de la recherche et les décideurs politiques, facilitant la fertilisation croisée entre ces deux mondes.
- En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le Réseau des Nations Unies sur les migrations a été établi afin d'assurer la coordination entre les États membres dans le cadre de leur mise en œuvre du Pacte mondial, avec l'OIM pour coordinateur.
- Le Pôle du Réseau sur les migrations représente un autre élément essentiel du Pacte mondial sur les migrations. Lancé en mars 2021, le Pôle offre un espace en ligne visant à créer une communauté dans laquelle les utilisateurs peuvent partager des connaissances sur la migration et identifier les bonnes pratiques et initiatives. Le Pôle contient une base de données complète d'experts ainsi que des publications clés, tel que le Rapport *État de la migration dans le monde*.
- La pandémie de COVID-19 a affecté l'allocation des ressources dans le domaine de la recherche, beaucoup de priorités ayant trait à la recherche ayant été redirigées pour faire face aux conséquences de la pandémie mondiale. En tant qu'auteur clé de recherches et d'analyses, le système des Nations Unies a été à la fois affecté et réactif à ces tendances.

- Néanmoins, pour l'OIM, il est important de rappeler que, en parallèle à l'accent mis sur les services opérationnels, l'Organisation s'est toujours fortement concentrée sur la recherche sur la migration, et ceci dès sa création en 1951. Tel que souligné dans un article du Directeur général de l'OIM, l'Organisation a établi la première revue scientifique sur la migration en 1961, devenue depuis lors la revue *International Migration* à portée internationale et qui est éditée de manière indépendante, bien que toujours soutenue par l'OIM.

#### Point à retenir pour la politique

La stigmatisation des migrants résultant de la mésinformation et de la politisation implique que nous devons réfléchir à la manière dont nous pouvons offrir une analyse critique et fondée sur des preuves. Nous encourageons les décideurs, praticiens, chercheurs et autres à explorer et exploiter la richesse de la recherche et de l'analyse sur la migration avec un œil critique. La possibilité d'écouter et partager des connaissances sur la migration peut également soutenir de nouvelles lignes de pensée, dissiper les mythes et les mensonges, et aider à élaborer des réponses politiques durables plus efficaces basées sur des preuves et de la rigueur.



Le chapitre est disponible en anglais sur le lien suivant (version française en cours de traduction) : <https://publications.iom.int/books/world-migration-report-2022-chapter-4>.



La plateforme interactive du Rapport État de la migration dans le monde est disponible en français sur lien suivant : <https://worldmigrationreport.iom.int/fr>.

Ce document est une traduction non-officielle de la version anglaise ; il n'a pas été traduit par le Service de Traduction de l'OIM. Les opinions exprimées dans le Rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans ce Rapport n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.